
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

ICANN 57 Hyderabad

3 au 9 novembre 2016

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante-six membres du GAC et six observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC souhaite la bienvenue au Népal comme nouveau pays membre. Le GAC compte ainsi à présent 170 membres et 35 observateurs.

Une liste des participants est disponible à l'**Annexe 1**.

Le Communiqué du GAC d'Hyderabad est disponible à l'**Annexe 2**.

Une déclaration du Brésil au nom de plusieurs membres du GAC est disponible à l'**Annexe 3**.

Les présentations des intervenants lors de la réunion peuvent être consultées, si elles sont disponibles, sur le [site Web du GAC](#) (ainsi que les diapositives ou les documents word/PDF).

SESSIONS SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE ET LES QUESTIONS DE FOND

Protection des noms et des acronymes des OIG

Le GAC a examiné cette question lors de ses entretiens avec le Conseil d'administration et le conseil de la GNSO.

Le conseil de la GNSO a réitéré sa position disant que les procédures PDP empêchent la réouverture du PDP original, à moins que ses conclusions s'avèrent être incorrectes ou incomplètes. Il y a eu un désaccord sur le fait de savoir si la GNSO avait été au courant des discussions du « petit groupe » entre 2014 et 2016. Toutefois, les membres du conseil sont disposés à poursuivre les discussions avec le GAC et le Conseil d'administration afin de trouver une solution.

Le Conseil d'administration a indiqué qu'il pourrait attendre les résultats de l'examen du GAC sur la proposition du petit groupe et l'examen de la GNSO du PDP sur les mécanismes de protection des droits curatifs avant d'envisager d'autres mesures de sa part, bien que le Conseil soit disposé à faciliter de nouvelles discussions entre le GAC et la GNSO.

Le GAC a accepté de donner son avis au Conseil d'administration pour faciliter les discussions afin de résoudre les différences entre l'avis du GAC et les recommandations du PDP de la GNSO disant qu'un point de départ serait la proposition de compromis du petit groupe ; que le GAC invite le PDP sur les droits curatifs à prendre en compte la proposition du petit groupe ; et que les protections actuelles devraient demeurer.

Le GAC a également convenu d'inclure dans le Communiqué qu'il prend note de la lettre du Secrétaire général des Nations Unies adressée aux ministres au sujet de l'utilisation potentielle non autorisée des noms et des acronymes des OIG, et il réitère ses préoccupations déjà exprimées.

POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Complété)**

Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge

Le GAC a discuté des protections permanentes pour les noms et les identificateurs nationaux et internationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors d'entretiens séparés avec le Conseil d'administration et le conseil de la GNSO.

Le conseil de la GNSO observe que ce point devrait être considéré dans le cadre de la question concernant les OIG car il n'a pas été inclus dans les recommandations originales du PDP.

Le Conseil d'administration a déclaré qu'il prendrait note de la question en délibéré.

Le GAC a décidé donner son avis au Conseil d'administration pour que celui-ci demande au conseil de la GNSO de réexaminer et réviser les recommandations pertinentes du PDP. Les membres du GAC ont souligné qu'un règlement rapide de cette question serait un signal utile pour travailler sur la question des OIG.

POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Complété)**

Révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT)

Le GAC en a été informé par le président de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, Jonathan Zuck et les membres du GAC de l'équipe de révision (Megan Richards, Commission européenne ; et Laureen Kapen, Commission fédérale du commerce des États-Unis). Voici les principales questions traitées :

- les résultats provisoires ont été entravés par le manque de données dans de nombreux domaines.
- l'équipe s'efforce de publier un rapport préliminaire en décembre 2016.
- les conclusions sur l'absence de participation dans les régions faiblement desservies suscitent un grand intérêt chez de nombreux membres du GAC.

Les études et enquêtes de la CCT-RT sont disponibles sur www.cct.wiki.

POINTS D'ACTION

Les membres du GAC examineront les conclusions provisoires comme pertinentes et les prépareront pour commentaires du GAC dans le rapport préliminaire dès qu'il sera publié. **(Tous les membres du GAC + le Secrétariat ACIG-GAC)**.

Les membres de la CCT-RT désignés par le GAC doivent présenter régulièrement des mises à jour au GAC. **(Commission européenne et Commission fédérale du commerce des États-Unis)**

Codes de pays et de territoires à deux caractères au second niveau

Le GAC a examiné cette question à la lumière des avis précédents au Conseil d'administration. Voici les principales questions traitées :

- le fait de faire partie de la Résolution 2016.11.08.15, adoptée pendant la matinée du 8 novembre, le jour où le GAC a préparé son Communiqué, n'a pas aidé la déclaration du Conseil d'administration sur cette question car il a été difficile de déterminer exactement ce que le Conseil a décidé.
- il y a toujours différentes opinions au sein du GAC sur le fait de savoir si les gouvernements nationaux souhaitent être consultés sur cette question au cas par cas ou non.
- une lettre adressée à l'ICANN par télécommunications de l'ASEAN et la réunion des cadres des technologies de l'information sur cette question a été notée.
- le Conseil d'administration devrait recevoir l'avis d'indiquer clairement si la résolution est compatible avec l'avis du GAC du Communiqué d'Helsinki ; et de toujours communiquer sa position sur l'avis du GAC en temps utile avant d'adopter toute mesure directement liée à cet avis.

POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Complété)**

Utilisation de codes à trois caractères dans la liste ISO 3166 en tant que gTLD lors des futures séries

Le GAC a ensuite examiné cette question à la lumière des discussions en cours avec la communauté, y compris le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que gTLD et le groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques lors des prochaines séries des gTLD.

On a débattu (dans la plénière du GAC et au cours de la réunion du GAC avec la ccNSO) de la possibilité de traiter les codes de pays à 3 caractères au premier niveau à l'échelle locale, en vigueur comme des ccTLD. La possibilité de débattre la question au sein du GAC et avec d'autres parties prenantes a éveillé l'intérêt.

POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Complété)**

Futures politiques relatives aux gTLD

Le GAC s'est réuni avec les co-présidents du groupe de travail du PDP de la GNSO sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD. Voici les principales questions traitées :

- il y aura au moins une série de consultations de plus par le biais de questions aux unités constitutives, éventuellement au début de 2017.
- le groupe de travail souhaite recevoir une contribution du GAC détaillée afin d'éviter des opinions divergentes avec le GAC à la fin du processus.
- quelques nouveaux enjeux nécessiteront davantage de travail pour parvenir à un consensus (par exemple, les noms géographiques, en particulier au-delà des noms de pays et de villes ; la prévisibilité du processus ; les protections des OIG). D'autres peuvent devoir être réexaminés à partir de zéro, par exemple « communautés ».
- les enjeux pour les régions faiblement desservies vont bien au-delà du programme de soutien aux candidats. La contribution du GAC au sous-groupe de la piste de travail 1 serait très bienvenue.

- les questions spécifiques pour les IDN devront être étudiées plus en détail.

POINT D'ACTION

Les membres du GAC doivent participer activement aux groupes de travail des PDP pertinents à titre individuel. **(Tous les membres du GAC)**

Envisager d'allouer plus de temps à débattre ces questions à la 58e réunion de l'ICANN **(Secrétariat ACIG-GAC)**.

Candidatures aux gTLD communautaires

Le GAC a noté la publication d'un rapport commandé par le Conseil de l'Europe : [Applications to ICANN For Community-Based New Generic Top Level Domains \(gTLDs\) Opportunities and challenges from a human rights perspective](#). Le rapport a été transmis au Conseil de l'ICANN et au groupe de travail du PDP sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD.

Le GAC examinera les recommandations du rapport pendant la période inter-sessions.

POINTS D'ACTION

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Complété)**

Les recommandations seront examinées pendant la période inter-sessions et seront discutées pendant la 58e réunion de l'ICANN **(Royaume-Uni, Suisse, secrétariat ACIG-GAC)**.

Questions de sécurité publique

Le GAC a été informé par son groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG) du travail en cours. Voici les principales questions traitées :

- inclure dans le Communiqué une demande au Conseil de l'ICANN pour une mise à jour détaillée sur les mesures prises par l'ICANN et les parties contractantes pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.
- progresser dans le groupe de travail du PDP sur le service d'annuaire de données gTLD de nouvelle génération destiné à remplacer le WHOIS.
- le PSWG a abordé deux sujets de grand intérêt lors de l'ICANN57 : l'utilisation malveillante du DNS et le WHOIS.
- traduction des données WHOIS dans d'autres langues.

POINTS D'ACTION

La demande d'information (RFI) sera incluse dans le Communiqué **(complété)**.

Le PSWG informera le GAC de l'évolution **(PSWG)**.

Similarité de chaînes

Le GAC a examiné et confirmé la position transmise par le président du GAC au président de la ccNSO dans une lettre en date du 28 septembre 2016 concernant les lignes directrices proposées par le groupe de travail du panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour le deuxième processus de similarité de chaînes. Les membres du GAC ont confirmé l'importance de faciliter la mise en place des noms de domaine internationalisés (IDN).

POINT D'ACTION

La position convenue précédemment par le GAC sera transmise au Conseil d'administration comme avis du GAC. **(Complété)**

Révision du Centre d'échange d'information sur les marques (TCMH)

Le GAC a été informé par le groupe d'analyse sur le rapport de la révision indépendante du TMCH. Un rapport mis à jour sera complété pendant le 4e trimestre 2016.

Le GAC analysera ce travail, y compris le rapport actualisé, dans le cadre de l'élaboration de politiques des futurs gTLD.

Enchère de .Web

Le GAC a fait remarquer que des préoccupations ont été soulevées par certaines parties à propos du processus de vente aux enchères du gTLD .Web. Cette question a été soulevée lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration. Toutefois, le Conseil n'a pas fait de commentaires car la question est en litige.

Proposition du CCWG sur les recettes des enchères

En principe, le GAC a accepté de rejoindre le CCWG sur les recettes de enchères des nouveaux gTLD comme organisation membre, sous réserve d'un délai de 14 jours pour faire des commentaires sur la liste de diffusion du GAC.

POINT D'ACTION

Le groupe de direction du GAC contactera les deux coprésidents du CCWG afin de proposer que le GAC participe comme organisation membre, sous réserve de tout autre commentaire sur la liste de diffusion du GAC (**Secrétariat ACIG-GAC**).

Inde numérique et Telangana numérique

Le GAC a tenu une session interactive basée sur les présentations du gouvernement de l'Inde et du gouvernement de Telangana concernant l'augmentation de l'accès à la large bande et la prestation améliorée des services gouvernementaux.

SÉANCES D'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAUTAIRES

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec le président du conseil de la GNSO, James Bladel, et d'autres membres du [conseil de la GNSO](#). Voici les principales questions traitées :

- le rapport de situation final du groupe de Consultation GAC-GNSO. La GNSO adoptera le rapport prochainement, et dès que le GAC fera de même, le groupe prendra fin.
- d'autres options pour la participation du GAC aux PDP. Les deux parties ont convenu que leurs rôles respectifs établis en vertu des statuts constitutifs ne devraient pas empêcher les discussions pratiques soit au niveau du groupe de travail et (éventuellement avec la participation du Conseil d'administration) soit aux dernières étapes du rapport.

- une mise à jour sur les PDP actuels qui intéressent le GAC.
- protection permanente des noms et des acronymes des OIG. (Voir ci-dessus pour plus de détails)
- protection permanente des noms et des acronymes de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge. (Voir ci-dessus pour plus de détails)

POINT D'ACTION

Le GAC décidera pendant la période inter-sessions s'il adopte les recommandations du groupe de consultation (Secrétariat ACIG-GAC).

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la présidente du conseil de la GNSO, Mme Katrina Sataki, et d'autres membres du conseil. Voici les principales questions traitées :

- un PDP proposé sur un mécanisme de révision des décisions sur l'administration des ccTLD.
- un PDP proposé sur le retrait des ccTLD.
- le rapport final du CCWG sur l'utilisation des codes de pays et de territoires en tant que TLD. La poursuite des travaux devrait continuer dans le PDP sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD.
- panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes. Des efforts sont déployés pour résoudre les malentendus apparents avec le SSAC en ce concernant les IDN.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les dirigeants et les membres d'ALAC. Voici les principales questions traitées :

- l'élaboration de politiques pour les futurs nouveaux gTLD, y compris les candidatures communautaires (tant le GAC que l'ALAC examineront le récent rapport commandé par le Conseil de l'Europe, pour une action possible à l'ICANN 58) ; la révision de la CCT (les deux organisations ont besoin de temps pour examiner les résultats et les rapports) ; et les catégories des gTLD.
- les questions de diversité, y compris le renforcement des capacités, la participation des ambassadeurs tribaux d'Amérique du Nord à l'ICANN, l'étude de l'AFNIC sur la diversité au sein de l'ICANN et les opportunités pour que les jeunes s'engagent à travers les bureaux de liaison et la participation à distance.
- la mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN vis-à-vis de la communauté habilitée.
- le programme de formation de dirigeants de l'Académie de l'ICANN. Le GAC a trois places pour la prochaine série.

POINT D'ACTION :

Le GAC et l'ALAC doivent poursuivre leurs échanges sur les questions susmentionnées. (**Groupe de dirigeants du GAC + Secrétariat ACIG-GAC**).

Réunion avec le médiateur de l'ICANN

Le GAC s'est réuni brièvement avec le médiateur de l'ICANN, qui a décrit la portée de son travail et a attiré l'attention du GAC sur les [normes de conduite requises pour l'ICANN](#) adoptées le 26 juin 2016.

TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA ET RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Transition du rôle de supervision des fonctions IANA

Le GAC a noté que la transition de la supervision de l'IANA a conclu le 30 septembre 2016 et que les nouveaux arrangements pour la fonction IANA sont maintenant en place. Plusieurs membres se sont félicités de la transition comme une contribution positive à la gouvernance de l'Internet mondiale.

L'agent de liaison du GAC auprès du Comité permanent de clients des identificateurs techniques publics (PTI) (Norvège) a fait savoir que le Comité tiendrait sa première réunion au cours de la 57e réunion de l'ICANN.

Les membres ont signalé la nécessité de recevoir des rapports réguliers de toutes les personnes nommées par le GAC auprès d'organes externes.

Renforcer la responsabilité de l'ICANN - Piste de travail 2 (WS 2)

Les membres nommés par le GAC pour la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité ont présenté des rapports sur les développements tant pendant la plénière qu'au niveau des sous-groupes. Les sous-groupes qui intéressent tout particulièrement le GAC sont les suivants : juridiction ; responsabilité des SO / AC ; droits de l'homme ; et transparence.

Il a été convenu que tous les membres du GAC devraient s'efforcer pour s'impliquer dans le travail des sous-groupes afin d'élaborer le rapport qui sera publié vers la mi-2018.

La mise en œuvre par le GAC des statuts constitutifs pertinents découlant des recommandations de la piste de travail 1 du CCWG est abordée dans la rubrique « Questions internes du GAC » ci-dessous.

POINT D'ACTION

L'outil Tableau de bord sera élaboré par le CCWG et sera distribué au sein du GAC (Secrétariat ACIG-GAC).

QUESTIONS INTERNES DU GAC

Élections

Le GAC a réélu M Thomas Schneider (Suisse) comme président par acclamation.

Les élections pour les cinq postes de vice-président du GAC ont été dirigées par le Secrétariat ACIG-GAC. Les résultats des élections sont les suivants :

Mme Manal Ismail (Egypte) 76 votes

Mme Milagros Castañón Seoane (Pérou) 66 votes

M Ghislain De Salins (France)	60 votes
M Mark Carvell (Royaume Uni)	57 votes
M Guo Feng (Chine)	54 votes
M Pär Brumark (Nioué)	40 votes

Les cinq premiers candidats mentionnés ci-dessus ont été déclarés élus.

POINT D'ACTION

Le Brésil préparera des documents pour guider les futurs débats du GAC sur la question de la diversité géographique au sein du GAC. **(Brésil)**

Mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN

Le GAC a examiné, au cours de trois sessions plénières, les approches possibles pour mettre en œuvre les statuts constitutifs de l'ICANN entrés en vigueur le 1er octobre 2016 et qui mettent en place les recommandations de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité. Les principaux résultats sont :

Avis du GAC au Conseil d'administration

- (a) Le GAC maintiendra les procédures adoptées lors de la réunion d'Helsinki pour préparer l'avis du GAC du Communiqué et travailler en permanence pour les améliorer.
- (b) Le Secrétariat ACIG-GAC préparera un document de travail sur cette question pour en débattre lors de la réunion de Copenhague. Il inclura des recherches et des analyses sur les procédures utilisées dans d'autres organisations internationales.

Nominations du GAC pour les organismes externes

- (a) Le Secrétariat ACIG-GAC préparera un document de travail sur cette question pour en débattre lors de la réunion de Copenhague. Il inclura un tableau des nominations actuelles et possibles, la recherche et l'analyse sur comment les critères de sélection pourraient être mis au point et appliqués, et évaluer si les lignes directrices préliminaires pour la participation du GAC dans les CCWG pourraient s'étendre à d'autres nominations.
- (b) Si des désignations ou des nominations étaient requises avant la réunion de Copenhague, elles seront traitées conformément à la pratique actuelle du GAC

Le GAC dans la communauté habilitée

- (a) Le président du GAC continuera à représenter le GAC à l'Administration de la communauté habilitée jusqu'à la fin de la 59e réunion de l'ICANN, et à ce moment-là, la question serait analysée.
- (b) Des conseils seront demandés (via le secrétariat du groupe de direction du GAC) au département juridique de l'ICANN concernant les questions préparées par le Secrétariat ACIG-GAC sur les procédures à adopter par le GAC en vertu des statuts constitutifs en ce concernant la participation à la communauté habilitée, et les options identifiées par le Secrétariat, le personnel et les membres du GAC au cours de la réunion d'Hyderabad.

(c) Des informations seront demandées (via le Secrétariat du groupe de direction du GAC) à d'autres SO et AC sur les méthodes adoptées pour participer à la communauté habilitée, en particulier aux niveaux inférieurs du processus d'escalade.

Déclaration du Brésil et d'autres membres du GAC

Le Brésil a publié une déclaration au nom des gouvernements du Brésil, Argentine, Chili, Chine, Colombie, France, Guinée, Paraguay, Pérou, Portugal, Rwanda et Venezuela. Cette déclaration aborde le rôle du GAC comme participant-décideur et les procédures du GAC y associées. La déclaration est disponible dans l'Annexe 3.

POINTS D'ACTION

Comme mentionnés ci-dessus.

Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)

Le BGRI comprend tous les membres du GAC intéressés (actuellement la Suisse, le Royaume-Uni, l'Iran, les États-Unis et l'Égypte) ; et les membres du Conseil¹ Markus Kummer, Maarten Botterman, Chris Disspain, Ram Mohan (agent de liaison), Mike Silber et Lousewiese Van der Laan. Les co-présidents Manal Ismail (Égypte) et Markus Kummer ont convoqué une session avec le GAC pour examiner les progrès accomplis sur le plan de travail convenu. Les questions suivantes ont été soulevées :

- différents points de vue des membres du Conseil d'administration et des membres du GAC. Le Conseil d'administration préfère les avis clairement applicables, alors que l'avis du GAC est souvent incontournable au niveau des principes.
- ce qui constitue l'avis du GAC. Les avis doivent être clairement identifiés comme tels, mais d'autres modalités de communication sont également possibles. À un certain moment le Conseil d'administration doit prendre des décisions dans l'intérêt public et l'avis du GAC fait partie de ce processus.
- clarté de l'avis du GAC. Idéalement, l'avis devrait inclure s'il est dégagé du consensus ; un fondement ; et quels sont les résultats prévus de la politique publique.
- une discussion régulière post-Communiqué entre le Conseil d'administration et le GAC. Elle devrait se concentrer sur la clarification des questions posées par le Conseil. Elle pourrait être organisée sur la base d'un petit groupe du Conseil d'administration et du groupe de direction du GAC, mais devrait être ouverte à tous ceux étant intéressés.

POINT D'ACTION

La BGRI poursuivra son travail pendant la période inter-sessions et demandera des commentaires aux membres du GAC sur les questions soulevées au cours de la session (BGRI, membres du GAC).

¹ En vertu de la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN 2016.11.08.29

Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a de nouveau confirmé son soutien à un secrétariat indépendant du GAC, accompagné par le personnel de soutien de l'ICANN. Toutefois, son financement après juin 2017 reste sans réponse. Voici les principales questions traitées :

- le Secrétariat ACIG-GAC a indiqué encore une fois que le contrat actuel expire 21 jours après la réunion de juin 2017, qu'aucune négociation n'a été engagée afin de le prolonger, et que les prochaines étapes doivent être initiées par le GAC.
- des engagements supplémentaires de divers pays ont été bien reçus, mais il y a encore un déficit pour 2017-18 (en vertu d'un nouveau contrat) et au-delà.

POINT D'ACTION :

les membres du GAC doivent de nouveau examiner les demandes du président eu égard à de possibles contributions afin de préserver l'existence du secrétariat indépendant. (**Président du GAC + Suisse**)

Participation du GAC au Comité de nomination (NomCom)

Argentine, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Iran, France, Nigéria, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela, ont fait une déclaration demandant au GAC de nommer un représentant agissant comme agent de liaison sans droit de vote auprès du NomCom, qui peut être reçu au sein de la structure actuelle du NomCom. Il a été convenu que cette demande sera examinée au sein du GAC.

POINT D'ACTION

La déclaration sera redistribuée sur la liste de diffusion du GAC et des commentaires seront demandés. (**Secrétariat ACIG-GAC**)

Révision des principes opérationnels du GAC

Le groupe de travail sur la révision des principes opérationnels du GAC s'est réuni comme groupe de travail et a également conduit deux séances plénières du GAC.

Un certain nombre de révisions des délais figurant dans le plan de travail actuel a été discuté et accordé.

Équipe de révision SSR2 : candidats du GAC

Le GAC a signalé que 3 personnes ont proposé leur propre candidature, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt d'être désignés par le GAC à la deuxième équipe de révision de la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS (SSR2-RT).

POINT D'ACTION

Le groupe de direction du GAC examinera ces candidatures et en présentera un rapport au GAC. (**Groupe de direction du GAC + personnel de l'ICANN**)

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Les groupes de travail du GAC ont communiqué au GAC les informations suivantes :

Sécurité publique : le groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG) poursuit son engagement avec la communauté ainsi qu'avec diverses initiatives de l'ICANN.

Des membres du PSWG ont participé aux réunions de l'équipe de révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT), du groupe de travail sur le PDP des Services d'annuaire de données d'enregistrement, de l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) et de l'équipe de rédaction du cadre de sécurité.

Le PSWG élaborera des recommandations pour le GAC dans le domaine des chaînes sensibles et de la protection des enfants en ligne ; continuera à s'engager dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ; et tiendra des réunions deux fois par semaine pour faciliter le travail pendant la période inter-sessions.

Le groupe de travail a informé le GAC qu'il envisage des procédures préliminaires destinées à guider les modalités de travail entre le GAC et le groupe de travail et souhaite présenter une mise à jour à cet égard au GAC lors de la réunion de Copenhague.

Droits de l'homme et loi internationale : le groupe de travail sur la loi internationale et les droits de l'homme (HRILWG) a été mis à jour par le rapporteur du sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur l'élaboration d'un cadre d'interprétation des valeurs fondamentales des droits de l'homme incluses dans les statuts constitutifs entrés en vigueur le 1er octobre 2016. Le HRILWG envisage de préparer une contribution du GAC à la consultation publique sur le FoI préliminaire prévu pour février prochain. Le HRILWG demande une participation croissante des membres du GAC et des observateurs dans cet effort intercommunautaire. Le HRILWG a décidé d'approuver les efforts déployés par ses co-présidents pour aider le rapporteur du sous-groupe du CCWG à entrer en contact avec le groupe de travail de l'ONU sur la question des droits de l'homme et avec les sociétés transnationales et d'autres entreprises commerciales, à solliciter leur avis éclairé sur l'application à l'ICANN des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'information a été fournie par le Royaume Uni dans le rapport du Conseil de l'Europe « *Applications to ICANN for Community-based New Generic Top Level Domains (gTLDs) : Opportunities and challenges from a Human Rights Perspective* » (voir <http://www.coe.int/en/web/freedom-expression/coe-icann>).

Le Conseil de l'Europe présentera le rapport au groupe de travail du PDP sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD et à l'équipe de révision de la CCT pour un examen rigoureux.

Le HRILWG a été informé du travail du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme.

Régions faiblement desservies : le groupe de travail du GAC pour les régions faiblement desservies a tenu une session de renforcement des capacités d'Asie-Pacifique lors de la 57e réunion de l'ICANN avec l'aimable participation du Conseil d'administration de l'ICANN, du PDG, de l'équipe de participation gouvernementale de l'ICANN, de la GSE, du président et des membres du GAC.

Les co-présidents du groupe de travail ont accueilli avec satisfaction les suggestions présentées par la communauté au sujet du plan de travail, et en particulier la nécessité de comprendre les enjeux et le besoin de former les membres des régions mal desservies. Les membres de la communauté ont convenu qu'il est nécessaire d'allouer

les ressources nécessaires pour permettre la diversité et la participation concrète des parties prenantes des régions faiblement desservies.

Protection des noms géographiques et communautaires lors des futures séries de gTLD : le groupe de travail sur la protection des noms géographiques dans les nouvelles séries des gTLD s'est réuni au cours de l'ICANN57. Le groupe de travail a discuté le nouveau texte pour les « meilleures pratiques », qui inclut la proposition de créer un référentiel de noms, fait référence au processus de diligence raisonnable et aux procédures pour les candidats et les autres parties impliquées dans le processus. Le groupe de travail a reçu des observations et des commentaires additionnels dans le but de partager une nouvelle version avec le groupe de travail avant de la présenter à l'ensemble du GAC avant la prochaine réunion de l'ICANN.

Participation du GAC au NomCom : le groupe de travail sur la participation du GAC au NomCom s'est réuni au cours de l'ICANN57. Le groupe de travail a présenté un nouveau texte pour les « critères du GAC » que le NomCom devra considérer lors de la sélection des candidats aux postes de direction de l'ICANN. Les membres du GAC ont suggéré des modifications au texte. Le groupe de travail a reçu des observations et des commentaires additionnels dans le but de partager une nouvelle version avec le groupe de travail avant de la présenter à l'ensemble du GAC avant la prochaine réunion de l'ICANN.

Révision des principes opérationnels du GAC : voir point séparé ci-dessus.

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

Titre	Procès-verbal de la réunion du GAC à Hyderabad - novembre 2016
Numéro du document de synthèse du GAC	16-135
Distribution	Membres du GAC
Date de distribution	Version finale : 5 décembre 2016
Réunion connexe et point de l'ordre du jour	ICANN 57

ANNEXE 1 : Membres du GAC présents, Hyderabad, 3 au 9 novembre 2016

Membres	
Commission de l'Union africaine	Kénya
Argentine	Corée
Australie	
Autriche	Luxembourg
Brésil	Malaisie
Bulgarie	Madagascar
Burkina Faso	Mexique
Burundi	
	Namibie
Cameroun	Pays-Bas
Canada	Nouvelle-Zélande
Tchad	Nigéria
Chine	Niue
Colombie	Norvège
Îles Cook	
Costa Rica	Pakistan (participant à distance)
Côte d'Ivoire	Palestine
République tchèque	Paraguay
	Pérou
République démocratique du Congo	Portugal
Danemark	
	Fédération de Russie
Égypte	Rwanda
Estonie	
Commission européenne	Sénégal
	Singapour
Fidji	Espagne
Finlande	Suède
France	Suisse
Georgie (participant à distance)	Taipei
Allemagne	Thaïlande
Hong Kong, Chine	Ukraine (participant à distance)
Hongrie	Royaume-Uni
	États-Unis
Inde	Uruguay
Indonésie	
Iran	Venezuela
Italie	Vietnam
Jamaïque	
Japon	
Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Communauté économique des États de l'Afrique occidentale (ECOWAS)
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	Comité international de la Croix-Rouge

Hyderabad, 8 novembre 2016

Communiqué du GAC – Hyderabad, Inde ²

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Hyderabad, Inde du 3 au 9 novembre 2016.

Soixante-six (66) membres du GAC et six (6) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre de l'ICANN 57. Toutes les séances plénières et les sessions des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les points suivants :

- le calendrier de la réponse du Conseil d'administration à l'avis du GAC contenu dans le Communiqué d'Helsinki.
- la nécessité de travailler en faveur d'une compréhension commune des rôles respectifs du GAC et du Conseil d'administration.
- les codes de pays à deux caractères au second niveau.
- les protections des OIG.
- les protections pour la Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge.
- les mesures visant à promouvoir la diversité de la participation dans le travail d'élaboration de politiques de l'ICANN.
- le rapport commandé par le Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires pour les gTLD.
- l'enchère de .Web.

² L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings>. Les plus anciens communiqués du GAC sont disponibles sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- le rapport de situation final du groupe de consultation GAC-GNSO sur la participation précoce du GAC dans l'élaboration des politiques. Le GAC a pris note des recommandations du rapport et travaillera avec la GNSO pour leur mise en œuvre.
- les processus d'élaboration de politiques actuels avec les répercussions potentielles sur les politiques publiques.
- la nécessité de résoudre les problèmes de longue date relatifs aux protections permanentes pour les noms et les acronymes des Organisations intergouvernementales et des identificateurs de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge. Il a été convenu qu'une solution exige la participation du GAC, de la GNSO et du Conseil d'administration de l'ICANN.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec le conseil de la ccNSO et a abordé les points suivants :

- la proposition de processus d'élaboration de politiques de la ccNSO relative au retrait et à la révision des ccTLD.
- le rapport final du groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des codes de pays et de territoires en tant que TLD.
- le dernier rapport concernant le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec l'ALAC et a abordé les points suivants :

- l'élaboration de politiques pour les futurs nouveaux gTLD, y compris les candidatures communautaires et la révision de la CCT.
- questions diverses.
- mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN vis-à-vis de la communauté habilitée.
- le programme de formation de dirigeants de l'Académie de l'ICANN.

Sujets d'actualité

Les membres du GAC ont participé activement aux sessions intercommunautaires sur des sujets d'actualité tenues dans le cadre de l'ICANN 57. Les groupes de travail sur la sécurité publique et les régions faiblement desservies ont organisé des séances (avec de nombreux participants) sur l'atténuation de l'utilisation malveillante dans les gTLD, les activités liées au WHOIS et les régions faiblement desservies. Le GAC s'engagera sur les processus de suivi pertinents, le cas échéant.

Sensibilisation

Le GAC remercie les gouvernements de l'Inde et de l'état de Telangana d'avoir offert aux membres du GAC des opportunités de sensibilisation de grande valeur au cours de cette réunion.

Engagement entre le GAC et la communauté

Le GAC se félicite vivement des opportunités de se réunir avec toutes les parties prenantes pendant et entre les réunions de l'ICANN. Cependant, les réunions en personne du GAC sont prévues longtemps à l'avance, et il serait très apprécié si les demandes de réunions pouvaient être présentées au secrétariat et au président du GAC le plus tôt possible pour ainsi permettre au GAC de prévoir un calendrier répondant à tous les intérêts.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue au Népal comme nouveau pays membre. Le GAC compte ainsi à présent 170 membres et 35 observateurs.

2. Élections du GAC

Le GAC a réélu M Thomas Schneider (Suisse) comme président par acclamation.

Le GAC a élu les vice-présidents suivants :

M Guo Feng (Chine)

Mme Manal Ismail (Égypte)

M Ghislain De Salins (France)

Mme Milagros Castañón Seoane (Pérou)

M Mark Carvell (Royaume Uni)

Les nouveaux vice-présidents assumeront leur mandat à la fin de la réunion de Copenhague.

3. Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration/GAC (BGRI-WG)

La BGRI s'est réuni et a débattu les futurs travaux sur :

- ce qui constitue l'avis du GAC.
- la clarté de l'avis du GAC.
- une discussion régulière post-Communiqué entre le Conseil d'administration et le GAC.

4. Groupes de travail du GAC : mises à jour communiquées au GAC

Groupe de travail sur la sécurité publique : le groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG) poursuit son engagement avec la communauté et avec diverses initiatives de l'ICANN.

Des membres du PSWG ont participé aux réunions de l'équipe de révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT), du groupe de travail sur le PDP des Services d'annuaire de données d'enregistrement, de l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) et de l'équipe de rédaction du cadre de sécurité. Le PSWG élaborera des recommandations pour le GAC dans le domaine des chaînes sensibles et de la protection des enfants en ligne ; continuera à discuter les directives opérationnelles du groupe de travail ; continuera à s'engager dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ; et tiendra des réunions deux fois par semaine pour faciliter le travail pendant la période inter-sessions.

Groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale : le groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale (HRILWG) a été mis à jour par le rapporteur du sous-groupe du CCWG sur l'élaboration d'un cadre d'interprétation des valeurs fondamentales des droits de l'homme incluses dans les statuts constitutifs entrés en vigueur le 1er octobre 2016. Le HRILWG envisage de préparer une contribution du GAC à la consultation publique sur le FoI préliminaire prévu pour février prochain. Le HRILWG demande une participation croissante des membres du GAC et des observateurs dans cet effort intercommunautaire. Enfin, le HRILWG a décidé d'approuver les efforts déployés par ses co-présidents pour aider le rapporteur du sous-groupe du CCWG à prendre contact avec le groupe de travail de l'ONU sur la question des droits de l'homme et avec les sociétés transnationales et d'autres entreprises commerciales, à solliciter leur avis éclairé sur l'application à l'ICANN des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'information a été fournie par le Royaume Uni dans le rapport du Conseil de l'Europe « *Applications to ICANN for Community-based New Generic Top Level Domains (gTLDs) : Opportunities and challenges from a Human Rights Perspective* » (voir <http://www.coe.int/en/web/freedom-expression/coe-icann>).

Le Conseil de l'Europe présentera le rapport au groupe de travail du PDP sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD et à l'équipe de révision de la CCT

pour un examen rigoureux.

Le HRILWG a été informé du travail du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité d'entreprise et sociale vis-à-vis du respect des droits de l'homme.

Groupe de travail sur les régions faiblement desservies : le groupe de travail du GAC pour les régions faiblement desservies (USR) a tenu une session de renforcement des capacités d'Asie-Pacifique lors de la 57^e réunion de l'ICANN avec l'aimable participation du Conseil d'administration de l'ICANN, du PDG, de l'équipe de participation gouvernementale de l'ICANN, de la GSE, du président et des membres du GAC.

Les co-présidents du groupe de travail ont accueilli avec satisfaction les suggestions présentées par la communauté au sujet du plan de travail, et en particulier la nécessité de comprendre les enjeux et le besoin de former les membres des régions mal desservies. Les membres de la communauté ont convenu qu'il est nécessaire d'allouer les ressources nécessaires pour permettre la diversité et la participation concrète des parties prenantes des régions faiblement desservies.

Groupe de travail sur les régions géographiques : le groupe de travail sur la protection des noms géographiques dans les nouvelles séries des gTLD s'est réuni au cours de l'ICANN57. Le groupe de travail a discuté le nouveau texte pour les « meilleures pratiques », qui inclut la proposition de créer un référentiel de noms, fait référence au processus de diligence raisonnable et aux procédures pour les candidats et les autres parties impliquées dans le processus. Le groupe de travail a reçu des observations et des commentaires additionnels dans le but de partager une nouvelle version avec le groupe de travail avant de la présenter à l'ensemble du GAC avant la prochaine réunion de l'ICANN.

Participation du GAC au groupe de travail du NomCom : le groupe de travail sur la participation du GAC au NomCom s'est réuni au cours de l'ICANN 57. Le groupe de travail a présenté un nouveau texte pour les « critères du GAC » que le NomCom devra considérer lors de la sélection des candidats aux postes de direction de l'ICANN. Les membres du GAC membres ont suggéré des modifications au texte. Le groupe de travail a reçu des observations et des commentaires additionnels dans le but de partager une nouvelle version avec le groupe de travail avant de la présenter à l'ensemble du GAC avant la prochaine réunion de l'ICANN.

5. Participation du GAC au NomCom

Argentine, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Iran, France, Nigéria, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela, ont fait une déclaration demandant au GAC de nommer un représentant agissant comme agent de liaison sans droit de vote auprès du NomCom, qui peut être reçu au sein de la structure actuelle du NomCom. Il a été convenu que cette demande sera examinée au sein du GAC.

6. Secrétariat indépendant

Le GAC a réaffirmé son opinion selon laquelle il est fondamental que le GAC dispose d'un secrétariat durable, indépendant, responsable et transparent afin d'assurer ses fonctions. De nouvelles sources de financement seront envisagées dans le but de continuer à financer le secrétariat indépendant après l'expiration du contrat actuel avec l'ACIG en juillet 2017.

Notant avec regret que Tracey Hind quittera son emploi à l'ACIG, le fournisseur du service de secrétariat indépendant du GAC, le GAC l'a chaleureusement remerciée pour ses excellents services, lui souhaitant en même temps tout le succès possible dans l'avenir.

IV. Transition de la supervision de l'IANA et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC prend note de l'achèvement du processus de transition de la fonction de supervision de l'IANA à la communauté multipartite et exprime sa gratitude à toutes les parties concernées pour leurs efforts.

Le GAC travaille sur une série de mesures pour appliquer les statuts constitutifs de l'ICANN entrés en vigueur le 1er octobre 2016. Ces mesures incluent l'avis du GAC au Conseil d'administration ; les nominations du GAC pour des organismes externes ; les procédures et conditions de participation du GAC dans la communauté habilitée.

Les membres du GAC continueront de participer aux activités de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité, et le GAC espère finir ce travail dans le délai prévu.

V. Divers

1. Équipe de révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT)

Le GAC a été informé des travaux de l'équipe de révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT-RT) par le président de l'équipe et les membres du GAC appartenant au groupe.

Le GAC examinera la recherche à ce jour et espère avoir la possibilité de répondre à un rapport préliminaire en temps opportun.

2. Nouveaux gTLD : questions de politiques de fond

Le GAC a discuté des questions de politique spécifiques concernant les nouveaux gTLD, y compris :

- a. les candidatures aux gTLD communautaires. Le GAC a noté la publication d'un rapport commandé par le Conseil de l'Europe sur les : « *Applications to ICANN for Community-Based New Generic Top Level Domains (gTLDs) : Opportunities and challenges from a Human Rights Perspective* ». Le GAC examinera le rapport en vue de son utilisation au sein de la communauté en tant que contribution au travail d'élaboration de politiques des nouveaux gTLD.
- b. le soutien aux candidats des pays en développement
- c. les catégories pour les nouveaux gTLD.
- d. les noms réservés, y compris les noms géographiques.
- e. les noms de domaine internationalisés.

3. Révision du Centre d'échange d'informations sur les marques

Le GAC a été informé par le groupe d'analyse de leur rapport sur le Centre d'échange d'information sur les marques. Le GAC analysera ce rapport ainsi que les résultats du processus de consultation publique, dans le cadre de l'élaboration de politiques des futurs gTLD.

4. Enchère de .Web

Le GAC est conscient des préoccupations relatives au TLD .Web. Le GAC souhaite que la communauté soit tenue pleinement informée de l'évolution dans cette affaire par souci de transparence.

5. Protection des noms et des acronymes des OIG

Le GAC prend note de la lettre du Secrétaire général des Nations Unies aux ministres au sujet de l'élaboration de politiques à l'ICANN associée à l'utilisation non autorisée potentielle des noms et des acronymes des OIG dans le système des noms de domaine de l'Internet. À cet égard, le GAC réitère sa préoccupation au sujet de la question énoncée par le Secrétaire général de l'ONU.

6. Utilisation des codes de pays ISO à trois caractères comme TLD

Suite au Communiqué du GAC d'Helsinki, le GAC a poursuivi son débat concernant les codes de pays à 3 caractères comme des TLD potentiels. Les débats continueront au sein du GAC.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration³

³ Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

Les points suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été décidés de manière consensuelle, tel que défini dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

1. Futures politiques et procédures des gTLD Processus et calendrier

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- I. le GAC réitère son avis contenu dans le Communiqué de Helsinki concernant les processus et le calendrier relatifs à l'élaboration de politiques et procédures pour les futurs gTLD.

FONDEMENT

Le fondement de cet avis est le même que celui contenu dans le Communiqué du GAC d'Helsinki qui n'a pas encore été répondu par le Conseil d'administration.

2. Atténuation de l'utilisation abusive des noms de domaine

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de :

- I. répondre par écrit aux questions qui figurent dans l'annexe 1 du présent Communiqué au plus tard cinq semaines avant la 58e réunion de l'ICANN à Copenhague.

FONDEMENT

Le GAC a déjà approuvé les recommandations de diligence raisonnable dans l'application de la loi⁴

Alors que le RAA 2013⁵ a traité la plupart de ces recommandations se rapportant aux bureaux d'enregistrement, le GAC cherche maintenant plus d'informations sur la mise en œuvre de certaines des dispositions du RAA.

Le GAC souhaite mieux comprendre comment l'ICANN utilise les rapports d'utilisation malveillante du DNS publiquement disponibles et cherche des informations spécifiques sur les efforts de l'ICANN pour établir des normes pour les rapports d'utilisation malveillante et de performance.

3. Codes de pays / territoires à deux caractères au second niveau

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de :

⁴ Les [recommandations de diligence raisonnable dans l'application de la loi](#) ont été mentionnées dans plusieurs communiqués du GAC : Nairobi (2010), Bruxelles (2010), Singapour (2011) et Dakar (2011)

⁵ <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2013-06-27-en#2.b>

1. indiquer clairement si les mesures prises par le Conseil, conformément à la résolution adoptée le 8 novembre 2016, sont entièrement compatibles avec l'avis GAC du Communiqué d'Helsinki.
2. toujours communiquer à l'avenir la position du Conseil d'administration concernant l'avis du GAC sur toute question en temps opportun avant d'adopter toute mesure directement liée à cet avis.

FONDEMENT

Le Conseil d'administration a approuvé une résolution sur cette question lors de sa réunion du 8 novembre 2016. À cet égard, le GAC se dit préoccupé du fait que le Conseil d'administration a pris une décision en la matière sans répondre à l'avis du GAC inclus dans le Communiqué d'Helsinki et a ainsi empêché le GAC d'avoir la possibilité de réagir. De l'avis du GAC, cela n'est pas conforme aux procédures établies par le Conseil-GAC.

4. Protection des noms et des acronymes des OIG

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. d'intervenir et s'engager avec toutes les parties afin de faciliter, à travers un dialogue transparent et de bonne foi, la résolution des incohérences en suspens entre l'avis du GAC et les recommandations de la GNSO en ce qui concerne la protection des acronymes des OIG dans le DNS et d'informer les progrès réalisés à la 58e réunion de l'ICANN.
- ii. que la proposition de compromis du petit groupe énoncée dans la lettre du président du Conseil de l'ICANN à la GNSO en date du 4 octobre 2016, à savoir que l'ICANN devait établir ce qui suit en ce concernant les acronymes des OIG au second niveau soit un point de départ pour la résolution des différences entre les avis du GAC et les recommandations de la GNSO existantes :
 1. une procédure pour notifier les OIG de l'enregistrement de leurs acronymes par des tiers ;

2. un mécanisme de règlement de litiges inspiré sur l'UDRP mais distinct, qui prévoit notamment l'appel à un tribunal arbitral au lieu des tribunaux nationaux, conformément aux principes pertinents de la loi internationale ;
et
 3. un mécanisme de suspension de noms de domaine d'urgence (p. ex., 24 à 48 heures) pour lutter contre le risque d'un préjudice imminent.
- iii. que, pour faciliter la mise en œuvre de l'avis ci-dessus, le GAC invite le groupe de travail de la GNSO sur les mécanismes de protection des droits curatifs à prendre en compte la proposition de petit groupe.
 - iv. que, jusqu'à ce que ces mesures soient mises en œuvre, les acronymes des OIG figurant sur la liste fournie par le GAC- demeurent réservés dans deux langues.

FONDEMENT

Les OIG mènent des missions de service public mondial et la protection de leurs noms et acronymes dans le DNS est dans l'intérêt public mondial.

Les OIG sont des institutions uniques basées sur des traités, créées par les gouvernements en vertu de la loi internationale.

Le compromis du petit groupe établit un équilibre raisonnable entre les droits et les préoccupations des OIG et légitime les tierces parties.

Les statuts constitutifs et les valeurs fondamentales de l'ICANN indiquent que les préoccupations et les intérêts des entités les plus concernées, ici les OIG, devraient être pris en compte dans les processus d'élaboration de politiques.

5. Protection des identificateurs de la Croix-Rouge / Croissant Rouge / Cristal rouge et des noms des comités nationaux

Se référant à l'avis précédent du GAC pour garantir et confirmer la protection permanente des désignations et des noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la base de la loi internationale publique et des lois nationales en vigueur dans plusieurs juridictions, le GAC reconnaît et se félicite de la bonne volonté et de la compréhension renouvelée du Conseil d'administration et de la communauté pour que les protections des identificateurs de la Croix Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge fassent l'objet d'un traitement distinct et d'une résolution.

a. En conséquence, le GAC conseille le Conseil d'administration de l'ICANN de, sans plus tarder :

- i. demander au conseil de la GNSO, comme une question urgente, de réexaminer et réviser ses recommandations du PDP se rapportant à la protection des noms et des identificateurs des respectives organisations nationales et internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'étant pas conformes à l'avis du GAC ; et en temps opportun
- ii. confirmer que les mesures de protection des noms et des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont permanentes.

FONDEMENT

L'avis du GAC en la matière est basé sur les protections juridiques distinctes accordées aux mots et identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sous des normes de droit international public et des lois en vigueur dans plusieurs pays universellement reconnues. Il est également fondé dans l'intérêt public mondial pour préserver les noms des organisations respectives de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des abus et de la fraude. Les motifs énoncés ci-dessus constituent la motivation pour le GAC demande que les recommandations du PDP de la GNSO passé étant non conformes avec l'avis passé du GAC soient révisées.

Le GAC tient à souligner que cette façon de procéder offrira un signal clair, à la communauté de l'ICANN et aux États représentés au Comité consultatif gouvernemental, de l'engagement de l'ICANN pour résoudre les différences entre ses unités constitutives et de le faire en tenant dûment compte de la loi internationale publique et des intérêts politiques publics mondiaux conformément aux régimes juridiques susmentionnés.

6. Régions faiblement desservies

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de :

- i. prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre des activités du GAC pour les régions faiblement desservies, y compris mais sans s'y limiter, le renforcement des capacités et la participation aux processus politiques de l'ICANN.

FONDEMENT

L'approche multipartite qui est fondamentale pour l'ICANN a contribué aux

énormes efforts collectifs pour élaborer des politiques complexes et des processus techniques. Toutefois, il est impératif de reconnaître et d'être conscients qu'alors que l'approche est destinée à permettre l'inclusion et la diversité en donnant à toutes les parties prenantes la voix et le pouvoir d'influencer les décisions de l'ICANN, les régions en développement se voient toujours confrontées à de nombreux défis qui limitent leur participation.

Le GAC a élaboré un plan de travail qui vise à relever ces défis et à formuler des recommandations.

7. Examen de similarité des chaînes

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. le Conseil devrait appliquer les points de vue exprimés par le GAC dans la lettre du président du GAC au président de la ccNSO en date du 28 septembre 2016 sur les lignes directrices proposées par le groupe de travail du panel chargé de mettre en place le deuxième processus élargi de révision de similarité de chaînes.

FONDEMENT

La facilitation des ccTLD IDN, par l'intermédiaire de la communauté locale pertinente de l'Internet, a toujours été soutenue par le GAC comme un moyen de rendre le système des noms de domaine plus accessible et plus inclusif. Les questions susceptibles de créer des confusions peuvent et doivent être adressées de manière pratique et réalisable.

8. Renforcement de la coopération mutuelle et de la compréhension

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de :

- i. s'engager dans une communication améliorée et plus régulière avec le GAC et les organisations de soutien en vue de favoriser la compréhension mutuelle des uns et des autres et des procédures dans le cadre de l'ICANN.
- ii. s'engager dans une communication améliorée et plus régulière avec le GAC en vue de favoriser la compréhension mutuelle de la nature et des objectifs de l'avis du GAC sur les questions de politique publique et des lois nationales et internationales y afférentes en

vue de mieux comprendre les attentes du GAC et les délibérations du Conseil relatives à l'application de l'avis du GAC.

- iii. établir une pratique habituelle pour planifier une réunion post-Communiqué entre le Conseil d'administration et le GAC afin d'assurer une compréhension mutuelle de ses dispositions, que ce soit lors de la réunion de l'ICANN pertinente ou par le biais d'un appel après quatre semaines de la publication du Communiqué.
- iv. envisager la publication des résolutions préliminaires les réunions du Conseil d'administration.

FONDEMENT

Dans la première téléconférence post-Communiqué entre le Conseil et le GAC tenue le 20 juillet 2016, le GAC s'est rendu compte que cette interaction contribue à une compréhension commune des dispositions de son avis. Une telle interaction améliorée semble avoir aidé le Conseil à mieux comprendre les intentions et les attentes du GAC par rapport à son avis, et a aidé le GAC à mieux comprendre les délibérations du Conseil lorsqu'il traite et analyse l'avis du GAC.

En outre et par souci de transparence, le GAC croit qu'il serait utile que, pour une interaction efficace entre les parties prenantes, le contenu des résolutions du Conseil soit disponible avant leur adoption.

VIII. Prochaine réunion

Le GAC se réunira lors de l'ICANN 58 à Copenhague, Danemark, du 11 au 16 mars 2017.

ANNEXE 1 AU COMMUNIQUE DU GAC D'HYDERABAD

Questions pour le Conseil de l'ICANN sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS par les parties contractantes de l'ICANN

I. Mise en œuvre des dispositions du RAA 2013 et accréditation des bureaux d'enregistrement

1. Spécification du programme d'exactitude du WHOIS - Exigence de validation croisée

Quel est l'état de mise en œuvre du RAA 2013, de la spécification du programme d'exactitude du WHOIS ⁶, article 1 (e) qui prévoit que le bureau d'enregistrement « *validera que tous les champs d'adresses postales soient cohérents à travers les champs (par exemple: la rue existe dans la ville, la ville existe dans l'état / province, la ville correspond au code postal) où cette information est techniquement et commercialement réalisable pour le pays ou le territoire applicable* » ?

Plus précisément, l'ICANN devrait fournir :

- a. des informations détaillées sur ce que les bureaux d'enregistrement et l'ICANN ont fait pour satisfaire à cette exigence du RAA à ce jour ;
 - b. une chronologie avec les étapes et les dates précises, y compris une date de fermeture prévue pour la mise en œuvre complète de cette exigence ;
 - c. des informations détaillées sur les logiciels de validation de champs croisés, approches, etc. ayant été examinées, y compris des données à l'appui et la recherche ;
 - d. des informations détaillées concernant les préoccupations des bureaux d'enregistrement sur la raison pour laquelle des options spécifiques ne sont pas techniquement et commercialement réalisables, y compris des données à l'appui et la recherche ; et
 - e. les propositions actuelles pour la validation de champs croisés (publiées au moment où elles sont partagées avec n'importe quel bureau d'enregistrement).
2. Exécution par l'ICANN de la vérification la validation et les exigences d'exactitude du WHOIS
Conformément à la spécification WHOIS du RAA 2013, comment l'ICANN exécute-t-elle la vérification, la validation et l'exactitude des obligations contractuelles du WHOIS ? Veuillez donner des exemples qui illustrent comment l'ICANN exécute chacune de ces obligations contractuelles.
3. Diligence raisonnable par l'ICANN en ce qui concerne les devoir des bureaux d'enregistrement d'enquêter sur les abus
Quelle est la norme de diligence que l'ICANN applique aux bureaux d'enregistrement pour que ceux-ci répondent aux cas d'abus conformément à l'article 3.18 du RAA 2013 ?
4. Mesures de sensibilisation entreprises par l'ICANN sur les obligations des bureaux d'enregistrement :
quels sont les efforts de l'ICANN pour s'engager à assurer que les bureaux d'enregistrement sont informés et conscients de leurs obligations contractuelles ? En vertu de l'article 3.13 du RAA 2013, l'ICANN peut fournir les détails de la formation requise, par exemple :
- a. y a-t-il un programme de formation de l'ICANN avec les informations et les liens correspondants ?
 - b. quelle est la fréquence de cette formation ?
 - c. autres détails sur le programme de formation.
5. Filtrage des candidatures d'accréditation des bureaux d'enregistrement
L'ICANN a énuméré les critères d'accréditation des bureaux d'enregistrement⁷. Veuillez expliquer comment ces critères ont été mis en place et appliqués.
Plus particulièrement :

⁶ <https://www.icann.org/resources/unthemed-pages/approved-with-specs-2013-10-31-fr>

⁷ <https://www.icann.org/resources/pages/application-2012-02-25-en>

- a. comment l'ICANN vérifie les renseignements fournis dans les candidatures d'accréditation de bureau d'enregistrement ? quelles sont les bases de données, les vérifications de casiers, etc. utilisées ?
- b. combien de candidatures ont été reçues par l'ICANN depuis le début de la nouvelle procédure ? Parmi elles, quel est le nombre de demandes rejetées, pourquoi ?
- c. combien de temps faut-il pour que l'ICANN évalue chaque candidature ?
- d. quels sont les coûts financiers associés au traitement de chaque candidature, y compris les frais de vérification ?

II. Mise en œuvre du Guide de candidature aux nouveaux gTLD et Contrat de registre

1. Filtrage des candidatures d'accréditation des opérateurs de registre

Le Guide de candidature des nouveaux gTLD⁸ (v. 2012-06-04), Module 1, article 1.2.1, l'admissibilité stipule que « l'ICANN procédera à une vérification des antécédents dans deux domaines uniquement : (1) Contrôle de l'activité professionnelle et antécédents criminels ; (2) Antécédents dans le domaine du cybersquattage ». Comment est-ce que l'ICANN surveille, fait appliquer et / ou vérifie conformément à l'article 1.2.1 ?

2. Contrôles de sécurité, Spécification 11, article 3 (b)

- a. L'ICANN collecte et / ou examine ces rapports statistiques ou vérifie autrement que l'engagement de l'intérêt public soit respecté ?
- b. L'ICANN mène n'importe quel type de recherche indépendante lui permettant d'obtenir des indicateurs et générer des statistiques liées à la concentration de noms de domaine malveillants par bureau d'enregistrement / opérateur de registre et quelles en sont les conséquences sur une période de temps déterminée ?
- c. Si l'ICANN mène cette recherche, veuillez expliquer brièvement la façon dont l'analyse est effectuée et quelles sont les mesures spécifiques prises par l'ICANN en réponse aux résultats indiqués par les données.
- d. Si l'ICANN NE mène PAS cette recherche, veuillez expliquer pourquoi pas. Dans un souci de transparence, le GAC demande un rapport contenant ces statistiques et résume les mesures prises en réponse aux menaces à la sécurité identifiées ci-dessus.
- e. Le GAC tient à rappeler l'ICANN que la liste des menaces à la sécurité dans les sauvegardes des nouveaux gTLD ne se veut pas exhaustive. En fait, les sauvegardes des contrôles de sécurité applicables à tous les nouveaux gTLD ont trait aux « *menaces à la sécurité comme l'hameçonnage, le détournement, les programmes malveillants et les réseaux zombies* » (italiques ajoutées), qui n'excluent pas d'autres menaces importantes. Veuillez décrire les analyses et les rapports effectués concernant d'autres menaces importantes qui ne figurent pas ci-dessus, y compris le spam.

3. Mesures de sensibilisation entreprises par l'ICANN sur les obligations des opérateurs de registre :

quels sont les efforts de l'ICANN pour s'engager à assurer que les opérateurs de registre soient informés et conscients de leurs obligations contractuelles ? y a-t-

⁸ <https://newgtlds.icann.org/en/applicants/agb>

il un programme de formation de l'ICANN avec les informations et les liens correspondants ?

III. Enquête de l'utilisation malveillante du DNS, rapports et atténuation des performances

1. Enquêtes sur les abus, recherches, rapports

Les programmes IS-SSR de l'ICANN sont une ressource interne qui pourrait être utilisée aux fins de l'exécution du contrat. En plus des programmes IS-SSR de l'ICANN, il y a plusieurs rapports anti-abus publiquement disponibles qui peuvent être utilisés pour aider l'ICANN dans l'exécution des obligations contractuelles avec les registres et les bureaux d'enregistrement de gTLD⁹.

- a) Le personnel de la conformité contractuelle de l'ICANN est-il au courant de ces rapports d'abus disponibles publiquement ?
 - i. Dans l'affirmative, l'ICANN les utilise afin d'aider à l'exécution des contrats ?
 - ii. Si l'ICANN utilise ces rapports d'abus accessibles au public aux fins de l'exécution du contrat, comment utilise-t-elle ces rapports ?
 - iii. Identifiez les rapports ou sources utilisés par l'ICANN.
 - iv. Si l'ICANN *n'utilise pas* ces rapports à fins d'exécution du contrat, y a-t-il une raison qui le justifie ? Y a-t-il des plans ou une volonté de le faire à l'avenir ?
- b) L'ICANN a-t-elle l'intention d'utiliser ses programmes IS-SSR aux fins de l'exécution du contrat ?
 - i. Si c'est le cas, comment ?
 - ii. Sinon, pourquoi pas ?
 - iii. L'IS-SSR de l'ICANN a-t-il envisagé d'établir une base pour le bon comportement de l'opérateur de registre et du bureau d'enregistrement ? Si c'est le cas, veuillez détailler.

2. Rapport d'abus multi-juridictionnel

L'ancien directeur de la conformité de l'ICANN, Allan Grogan, a publié un blog dénommé « *Mise à jour des étapes à suivre pour lutter contre l'utilisation malveillante et les activités illégales* » le 1er octobre 2015¹⁰. Dans ce blog, M Grogan indique que le plaignant doit identifier la loi / règlement violé et la juridiction applicable. Beaucoup d'attaques cybernétiques / programmes malveillants / réseaux zombies affectent de nombreux TLD répartis sur plusieurs juridictions internationales.

- a) Veuillez préciser quelles procédures doivent être suivies lorsqu'un requérant cherche à soumettre des rapports d'abus aux bureaux d'enregistrement sur des incidents dans de multiples juridictions ?
- b) En particulier, qu'est-ce que l'ICANN exige aux plaignants pour identifier ces lois / règlements dans les juridictions de chaque bureau d'enregistrement affecté ?

⁹ http://www.domaintools.com/content/The_DomainTools_Report_Distribution_Malicious_Domain.pdf et <https://www.spamhaus.org/statistics/registrars/>

¹⁰ <https://www.icann.org/news/blog/update-on-steps-to-combat-abuse-and-illegal-activity>

ANNEXE 3 : déclaration du Brésil au nom de plusieurs membres du GAC concernant le GAC dans la communauté habilitée

La déclaration suivante a été effectuée par le Brésil, au nom de plusieurs gouvernements, le 9 novembre 2016 lors de la séance du GAC.

BRÉSIL : je voudrais faire quelques commentaires à cet égard. Ces commentaires reflètent la position des du Brésil, Argentine, Chili, Chine, Colombie, France, Guinée, Paraguay, Pérou, Portugal, Rwanda et Venezuela. OK. Conformément à la déclaration multipartite au NETmundial, la gouvernance de l'Internet et je cite, « devrait se fonder sur des processus démocratiques et multipartites, de nature à assurer la participation significative et responsable de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements ». Le document final du SMSI + 10 reconnaît également que, et je cite encore une fois, « la participation effective, de partenariat et de coopération des gouvernements, le secteur privé de la société civile, les organisations internationales, les milieux techniques et universitaires et toutes les autres parties prenantes exerçant leurs rôles et responsabilités respectifs surtout avec une représentation équilibrée des pays en développement a été et continue d'être essentielle dans le développement de la société de l'information. Comme une organisation multipartite, l'ICANN doit adopter et perfectionner les mécanismes qui permettent une participation effective et significative de tous les secteurs qui ont un intérêt dans la coordination et la gestion des identificateurs uniques de l'Internet. Certaines questions soulevées au cours de cette réunion de l'ICANN à Hyderabad, notamment la protection des acronymes des OIG / OING, ont montré la nécessité de la participation précoce des gouvernements aux PDP pour que l'élaboration de politiques au sein de l'ICANN devienne plus efficace et légitime. De même, avec l'achèvement de la transition de la supervision de l'IANA, l'ICANN a élaboré de nouveaux mécanismes de reddition de comptes qui exigent la participation adéquate des gouvernements. Le 1er octobre 2015, le GAC -- 2016, désolé -- le GAC est officiellement l'un des cinq participants-décideurs dans la communauté habilitée et a maintenant le devoir, comme les autres SO et AC, de développer les conditions dans lesquelles opérer dans cette nouvelle structure. Faute de quoi, ce serait non seulement négatif pour les gouvernements mais aussi pour l'ICANN elle-même car il pourrait y avoir un impact sur sa légitimité.

Ceci dit, nous tenons à affirmer notre soutien à ce qui suit :

Point 1 : en ce qui concerne les pouvoirs que le GAC exercera au sein de la communauté habilitée, nous pensons que comme une question de principe, le GAC devrait participer à l'exercice de tous les pouvoirs, c'est à dire les sept pouvoirs. Comme tous les pouvoirs portent potentiellement sur les politiques publiques et les aspects liés à l'intérêt public, les abstentions occasionnelles devraient être décidées au cas par cas en fonction du contenu des questions présentées au GAC. Point 2 : en ce qui concerne les seuils pour adopter les pétitions des participant-décideurs internes et autres, nous pensons que, dans la mesure du possible, il faudrait rechercher le consensus au sein du GAC. Mais au cas où cela ne serait pas possible dans les délais établis pour la décision, il serait convenable d'envisager une majorité simple ou qualifiée selon l'étape du processus d'escalade. La majorité simple est en fait le moyen utilisé à l'heure actuelle pour que le GAC approuve les modifications apportées à ses principes opérationnels et, en conséquence, qu'elles soient adoptées dans l'étape initiale de ces nouvelles procédures. Nous rejetons fermement toute solution qui exige le consensus absolu en dernier recours, car elle pourrait conduire à des délibérations du GAC pour garantir le droit de véto aux différents membres du GAC. Avec un total de 170 gouvernements

membres, il ne serait pas acceptable qu'un pays entrave la décision de tous les autres. Un dernier mot à propos de cette déclaration. Le texte est maintenant distribué à d'autres gouvernements dans d'autres pays. Et les autres pays peuvent offrir leur soutien à une date ultérieure, nous l'espérons, au cours de l'ICANN 58. Merci.